

Info.pl@ine



N° 509 – 16 avril 2014 – 4 pages

Surveiller les pucerons cendrés

Toujours une pression rouille, mais une faible pression septoriose

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade G1 à G3)

✓ Sclérotinia

La plupart des parcelles ayant atteint le stade G1, les colzas doivent être sous protection fongicide (voir info.pl@ine n° 508) et cela d'autant plus que les kits pétales réalisés au stade F1 dans le cadre du BSV confirment la contamination des fleurs par les spores de sclérotinia (résultats ci-dessous). On raisonnera une éventuelle ré-intervention selon la durée de la floraison.

Commune	Pourcentage de fleurs contaminées
LA GRANDE-PAROISSE	75%
GRISY-SUR-SEINE	52,5%
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	35%
TOUQUIN	10%

✓ Pucerons cendrés

Plusieurs colonies de pucerons cendrés sont recensées via les observations BSV, elles restent cependant en deçà du seuil d'intervention. Néanmoins, elles provoquent des avortements et de l'échaudage et leur nuisibilité est d'autant plus importante en cas d'arrivée précoce par temps sec. La quasi-totalité des parcelles étant au stade sensible (87% à G2 selon le BSV), il convient donc de surveiller leur évolution.

- Stade de sensibilité : de G2 jusqu'au début du stade G4 (soit les 10^{ères} siliques bosselées).
- Seuil d'intervention à l'intérieur des parcelles : 2 colonies par m². L'application d'un pyréthriné (DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE EXPRESS 0,15 kg KARATE ZEON 0,075 l...). Ils seront aussi efficaces sur charançons des siliques.



Source : CETIOM

✓ Charançons des siliques

Toutes les parcelles sont pratiquement au stade sensible. D'après le modèle PROPLANT du CETIOM, le vol serait réalisé à 77%.

- Seuil d'intervention : 1 charançon pour 2 plantes, du stade G1 au stade G4 (10^{ères} siliques bosselées). En général, un traitement en bordure suffit.
- Pas d'intervention à prévoir pour le moment, les populations restent stables.

Conditions d'utilisation des insecticides : pour réduire l'impact sur les abeilles intervenir en toute fin de journée, avec des températures fraîches < 13°C, une hygrométrie > 70% et en l'absence de vent.

BLE (stade 2 nœuds à dernière feuille pointante)

✓ Maladies

Rouille jaune : risque fort, surveiller les variétés sensibles (ALLEZ-Y, ALIXAN, ALTIGO, CELLULE, GONCOURT, LAURIER, RONSARD, TRAPEZ...).

➤ Seuil de nuisibilité : dès la présence de foyers dans la parcelle.

Rouille brune : risque fort, alors qu'aucune parcelle ne présentait de symptômes la semaine dernière, des parcelles du suivi BSV sur les communes de Choisy-en-Brie, Chaumes-en-Brie et Mormant comportent des pustules. Plus généralement, on en observe sur des variétés sensibles telles que BOREGAR ou BERMUDE.

➤ Seuil de nuisibilité : dès l'apparition de pustules de rouille sur l'une des 3 dernières feuilles.

Oïdium : risque faible, peu observé à ce jour.

Septoriose : risque faible dû à l'absence de pluies depuis 6 semaines, il n'y a pas eu de contaminations de septoriose sur les dernières feuilles sorties. Les symptômes actuellement observés sont cantonnés aux F5 et F6 définitives.

➤ **Protection fongicides :**

Situation		Préconisations
Si protection à 2 nœuds réalisée		Attendre dernière feuille étalée avant de ré-intervenir.
Si aucune protection à ce jour	Si présence de rouille jaune	Intervenir avec un produit à base d'époxiconazole (ex : OPUS NEW 0,6 l/ha ou OSIRIS WIN 0,9 l/ha)
	Si présence de rouille brune	Programme rouille jaune + strobilurine (ex : COMET 200 0,2 l/ha)
	Si aucune pression particulière	Avec les conditions sèches, il est possible d'attendre avant d'appliquer le premier fongicide.

On privilégiera les produits à base d'SDHI (ex : ADEXAR) au stade DFE pour une meilleure efficacité des produits.

ORGE d'HIVER - ESCOURGEON (stade 3 nœuds à dernière feuille étalée)

✓ Etat sanitaire

Avec le temps sec, les maladies régressent par rapport à la semaine passée, le risque pour l'ensemble des maladies reste moyen sur orge d'hiver. Cependant, s'il n'y a pas eu de protection, une intervention sera nécessaire entre la dernière feuille étalée et la sortie des barbes.

Exemples de produits utilisables :

ADEXAR 0,5 + COMET 0,2 ou VIVERDA 0,85 ou encore AVIATOR XPRO 0,4 + TWIST 500 SC 0,12.

Conditions d'utilisation des fongicides blé et orge : température vers les 12-13°C (mini 8°C et maxi 25°C) et hygrométrie > 70%, absence de vent.

✓ Régulateurs

Un traitement à base d'éthéphon (ETHEVERSE 0,2 l/ha) au stade dernière feuille pointante à étalée, juste avant la sortie des barbes, renforce le col de cygne et évite la casse des épis sur variétés sensibles.

➤ Ne plus faire d'éthéphon si les barbes sont sorties à cause des risques de phytotoxicité.

Conditions d'utilisation des régulateurs : éviter les amplitudes thermiques (15-20°C), traiter par temps poussant (pour ETHERVERSE minimum 14°C dans la journée, éviter les températures < 2°C).

POIS de PRINTEMPS (stade : 3 à 4 feuilles)

✓ Ravageurs

- **Sitones : risque moyen**, elles sont présentes dans 90% des parcelles avec des dégâts sur plante allant de 1 à 5 morsures par plante (source BSV). Surveillez vos parcelles jusqu'au stade 6 feuilles.

➤ **Seuil d'intervention** : 5-10 encoches sur les premières feuilles.

➤ Produits utilisables : DECIS PROTECH 0,42 l/ha ; DUCAT 0,3 l/ha ; KARATE XPRESS 0,125 l/ha...

FEVEROLE de PRINTEMPS (stade : 2 à 4 feuilles)

✓ Ravageurs

- **Sitones : risque moyen**, des encoches sont toujours observées avec une diversité de situations, des parcelles indemnes et d'autres avec des encoches sur toutes les feuilles et toutes les plantes. Dans 20% des cas, il y a même plus de 5 encoches par plante (source BSV). Surveillez vos parcelles jusqu'au stade 6 feuilles.

➤ **Seuil d'intervention** : toutes les plantes avec au moins 1 encoche.

➤ Produits utilisables : DUCAT à 0,3 l/ha, KARATE XPRESS/POOL à 0,125 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha...

Conditions d'utilisation des insecticides féverole et pois : intervenir en toute fin de journée avec des températures fraîches < 13°C, une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Spécialités commerciales	Matières actives et concentrations
ADEXAR	Epoxiconazole 62,5 g/l + fluxapyroxad 62,5 g/l
AVIATOR XPRO/OCEOR XPRO	Bixafen 75 g/l + prothioconazole 150 g/l
COMET 200	Pyraclostroline 200 g/l
DECIS EXPERT	Deltaméthrine 10,5%
DECIS PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
DUCAT	Betacyfluthrine 25 g/l
ETHEVERSE	Ethéphon 480 g/l
KARATE XPRESS	lambda-cyhalothrine 5%
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l
OPUS NEW/ACARIUS NEW	Epoxiconazole 83 g/l
OSIRIS WIN/KOREMA	Epoxiconazole 37,5 g/l + metconazole 27,5 g/l
TWIST 500 SC	Trifloxystrobine 500 g/l
VIVERDA	Epoxiconazole 50 g/l + boscalid 140 g/l + pyraclostroline 60 g/l

Ces conseils sont basés sur les observations effectuées par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 10 du 15 avril 2014. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à 496, sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>, ainsi que sur notre site internet (www.ile-de-france.chambagri.fr). Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

Rappel rendez-vous terrain dans des fermes des réseaux DEPHY :

Jeudi 17 avril 2014 à 14 heures

à l'EARL du Point du Jour (Sophie Courtier) à Guignes, route de Fouju

Limiter le désherbage chimique des betteraves, est-ce possible ?

Intervention de Henry de Balathier, ITB

Programme : se reporter à l'info.pl@ine n° 508.

Contact : Laure VOISIN 06 09 16 60 32



INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CAMPAGNE DE COLLECTES SPECIFIQUES DE DECHETS AGRICOLES : PRINTEMPS 2014 (suite de Info.pl@ine 507)

Les tableaux suivants rassemblent les informations sur les collectes spécifiques de déchets agricoles en Seine-et-Marne. Les dates et lieux de collecte sont organisés en fonction des types de déchets collectés et des collecteurs.

Emballages vides de produits lessiviels (EPHVEL)

Il s'agit des produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène de la mamelle. Ce sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) et de couleurs variées.

Emballages vides de produits lessiviels (EPHVEL)		
Coopérative VIVESCIA	Date	En continu
	Lieux	Magasins SEVEAL
ERE - Maison de l'élevage	Date	28/04/2014
	Lieux	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> de 8 h à 8 h 30 : MAISON ROUGE Silo de Leudon - 1 chemin de Lizine - Leudon de 10 h à 11 h : REBAIS Silo de Rebaix - Valfrance - rue de la Paix </div>

La collecte est prise en charge par le fabricant et votre distributeur. Elle est donc gratuite.

Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) et Equipement de Protection Individuelle (EPI) :

PPNU : Les produits phytosanitaires concernés ne sont plus utilisables par leur détenteur car ils sont détériorés (entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées : gel, humidité...) ou interdits d'utilisation (changement de réglementation) ou liés à un changement d'itinéraire technique de l'entreprise.

EPI : il s'agit des équipements utilisés pour la Protection Individuelle des utilisateurs de produits phytosanitaires.

		Produits Phytosanitaires Non Utilisables	Equipement de Protection Individuelle
Coopérative Valfrance	Date	Sur demande	En continu
	Lieux	Rozay-en-Brie, Saint-Mard, Vaux-Le-Pénil, Nanteuil-le-Haudouin (60)	Esbly, Lizy-sur-Ourcq, Nangis, Rebaix, Rozay-en-Brie, Saint-Mard, Vaux-le-Pénil et Verneuil l'Etang, Barbery, Betz, Nanteuil-le-Haudouin (60)
Coopérative Terres Bocage Gâtinais	Date	5 et 6 juin 2014	5 et 6 juin 2014
	Lieux	Château-Landon	Château-Landon
Coopérative 110 Bourgogne	Date	Tous les mercredi matin	
	Lieux	Montereau	
D'autres dates à venir à l'automne 2014			



Rappel : l'élimination des PPNU portant le pictogramme **ADIVALOR** est prise en charge par le fabricant et par votre distributeur, dans la limite de 100 kg. Au-delà de 100 kg de PPNU portant le pictogramme **ADIVALOR** ou pour tout PPNU ne portant pas le pictogramme **ADIVALOR**, une participation financière pourra vous être demandée. Pour plus d'informations vous pouvez contacter Anne Boutin, Chambre d'agriculture, au 06 07 18 21 67 ou vos distributeurs habituels.

L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine

E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-ET-MARNE

